



Signature des mandats de vente a ma place

Par **sens83**, le **27/09/2008** à **22:55**

Bonjour,

mon ex et moi avons une maison en indivision. elle est en vente depuis deux ans. Ce qui me contrarie, c'est qu'il signe des mandats de vente a ma place... je viens de m'en rendre compte, et ce depuis plus d'un an (la signature et les paraphes ne sont pas faites de ma main), en a t-il le droit?

(il augmente le prix de vente sans m'en avertir et signe a ma place)

Dans le cas où il n'en n'a pas le droit, quel recours?

Merci

Par **Visiteur**, le **27/09/2008** à **23:09**

Je pense que vous devez vous adresser à l'agence en exposant votre qualité de propriétaire indivis, leur rappelant que dans le cas d'une indivision, un signataire unique doit être "mandaté" par les autres indivisaires (on appelle également cela un "mandat") ou que tous doivent signer le mandat de vente

Par **sens83**, le **27/09/2008** à **23:25**

les agences pensaient que mon ex m'envoyait les mandats pour que je les signe (les deux signatures sont obligatoires d'après elles); c'est ce qu'il leur disait ...! je me suis rendue dans

ces agences (500KM de chez moi) et c'est en jetant un oeil sur les mandats (car je ne comprenais pas le prix de vente exagéré) que je me suis rendue compte de ma fausse signature....

Ma question est donc de savoir si je peux me retourner contre mon ex...(faux et usage de faux....)